

Présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2022





Sommaire

Section I : Le contexte national

- Situation économique, déficit public et dette publique,
- Projet de loi de finances pour 2022

Section II : La situation financière de Villepreux

- Evolution des dépenses et des recettes de fonctionnement,
- Evolution des dépenses d'équipement,
- Evolution de la dette.

Section III : Les orientations budgétaires pour 2022

- Les recettes de fonctionnement,
- Les dépenses de fonctionnement,
- Les dépenses d'investissement,
- Les recettes d'investissement.

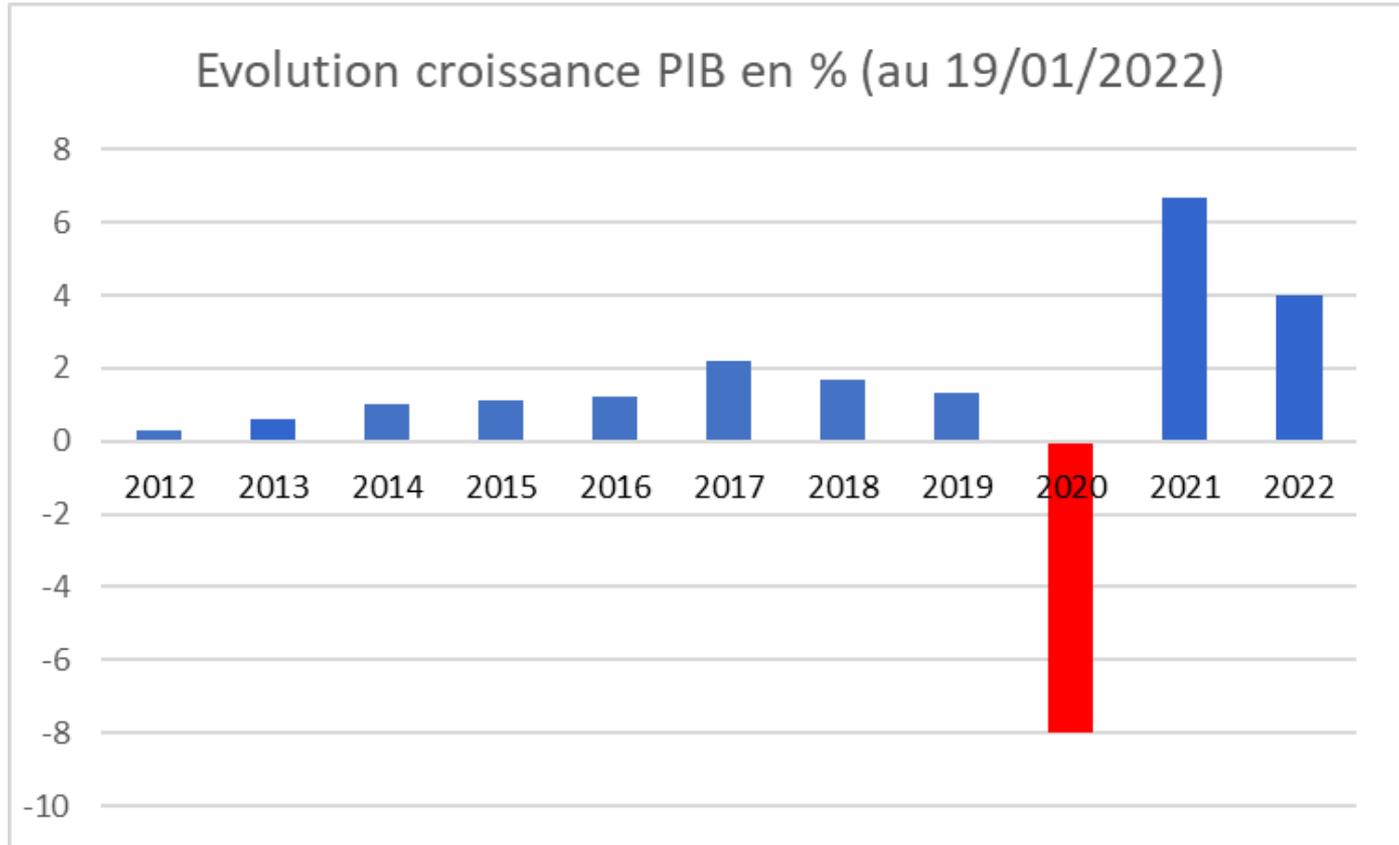
Section I : le contexte national

- Situation économique
- Loi de finances pour 2022



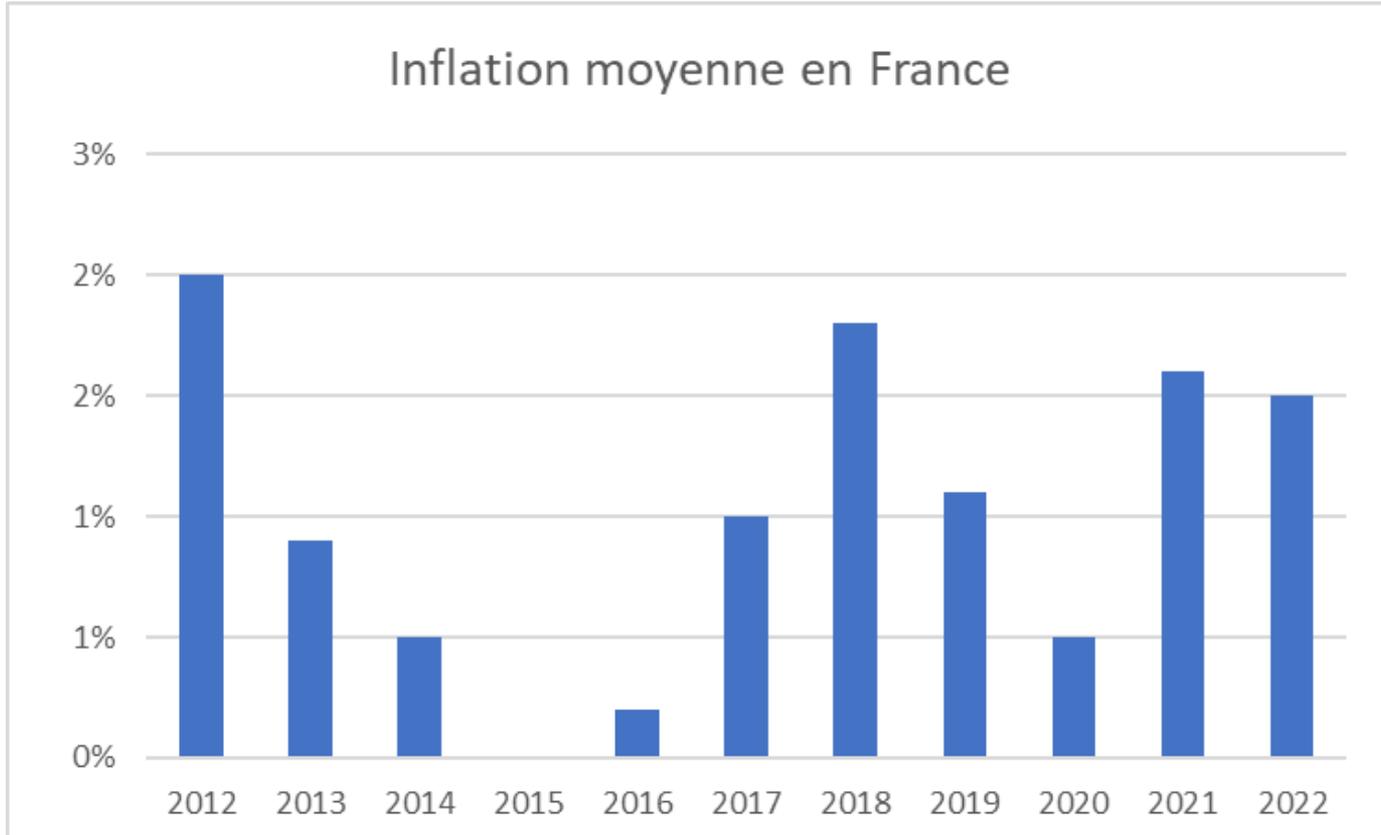


Situation économique : évolution du PIB en France



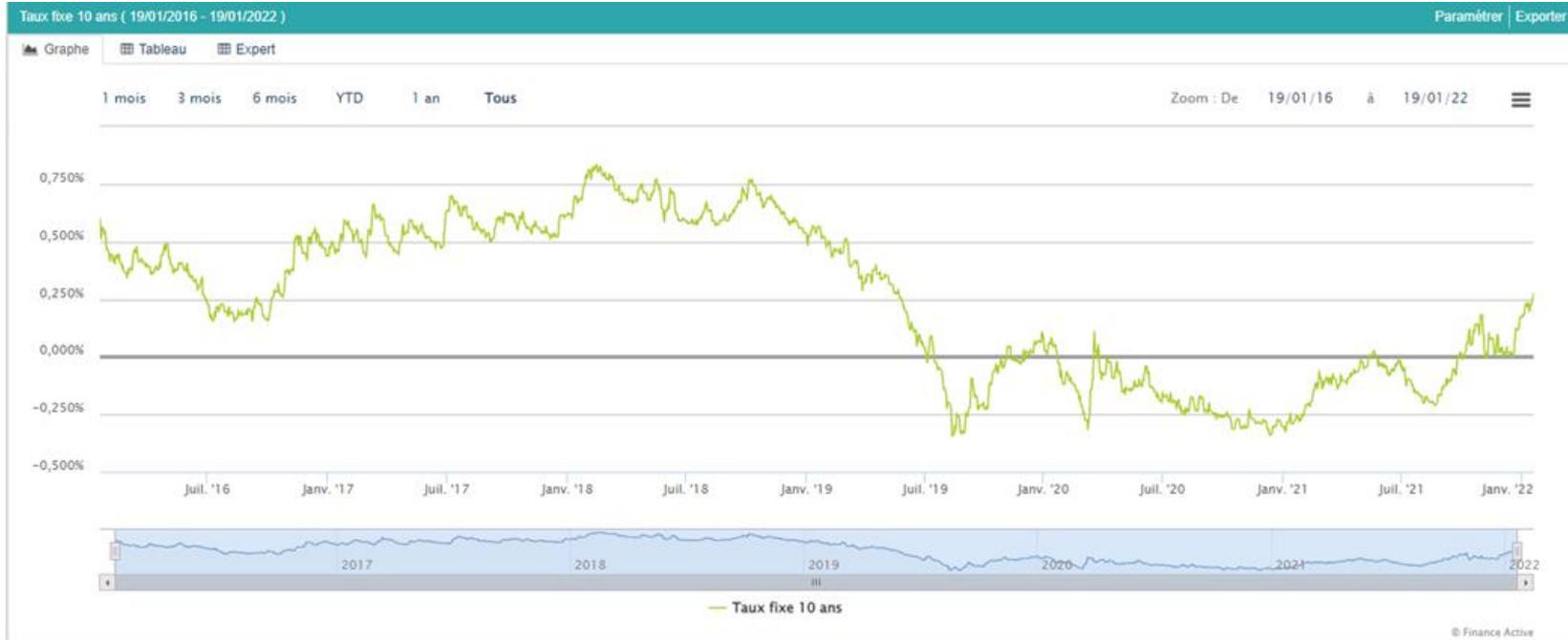


Situation économique : Inflation moyenne





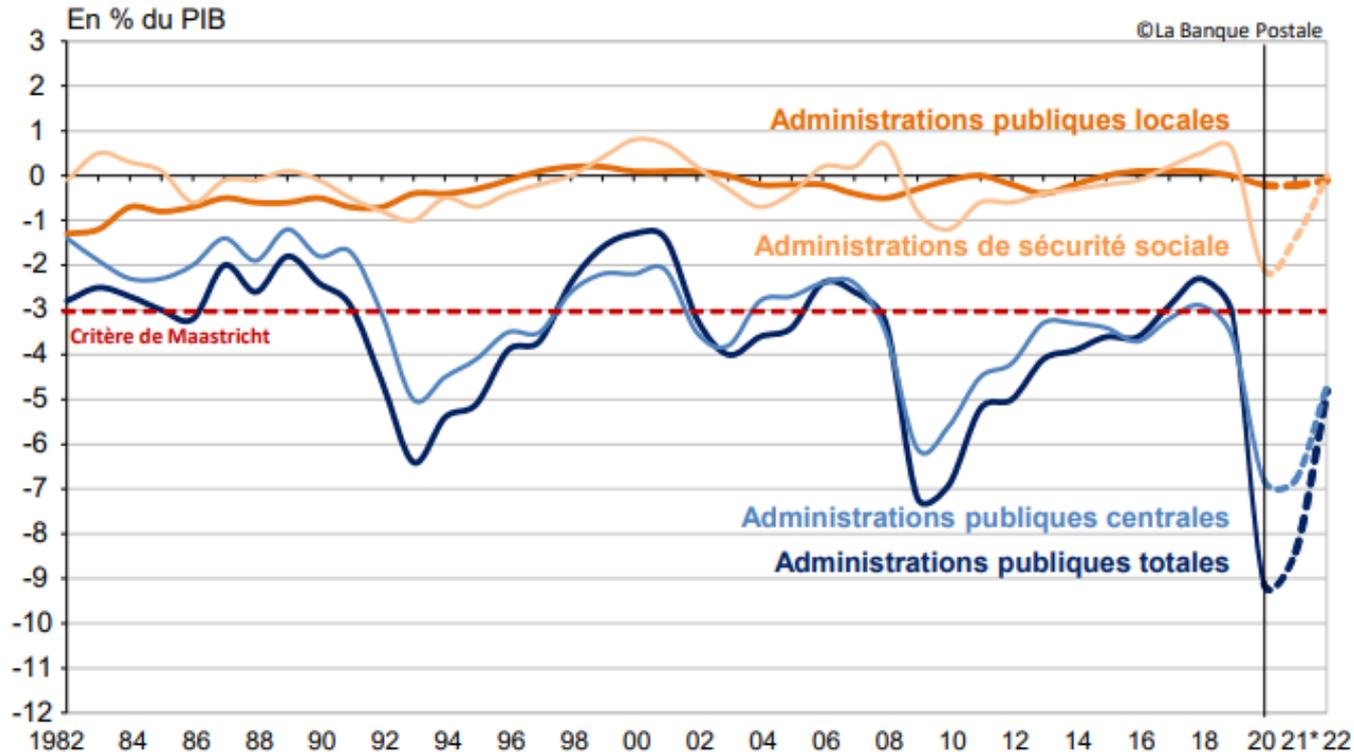
Situation économique : Evolution des taux d'intérêts (à long terme)





Situation économique : Déficit des administrations Françaises en pourcentage du PIB

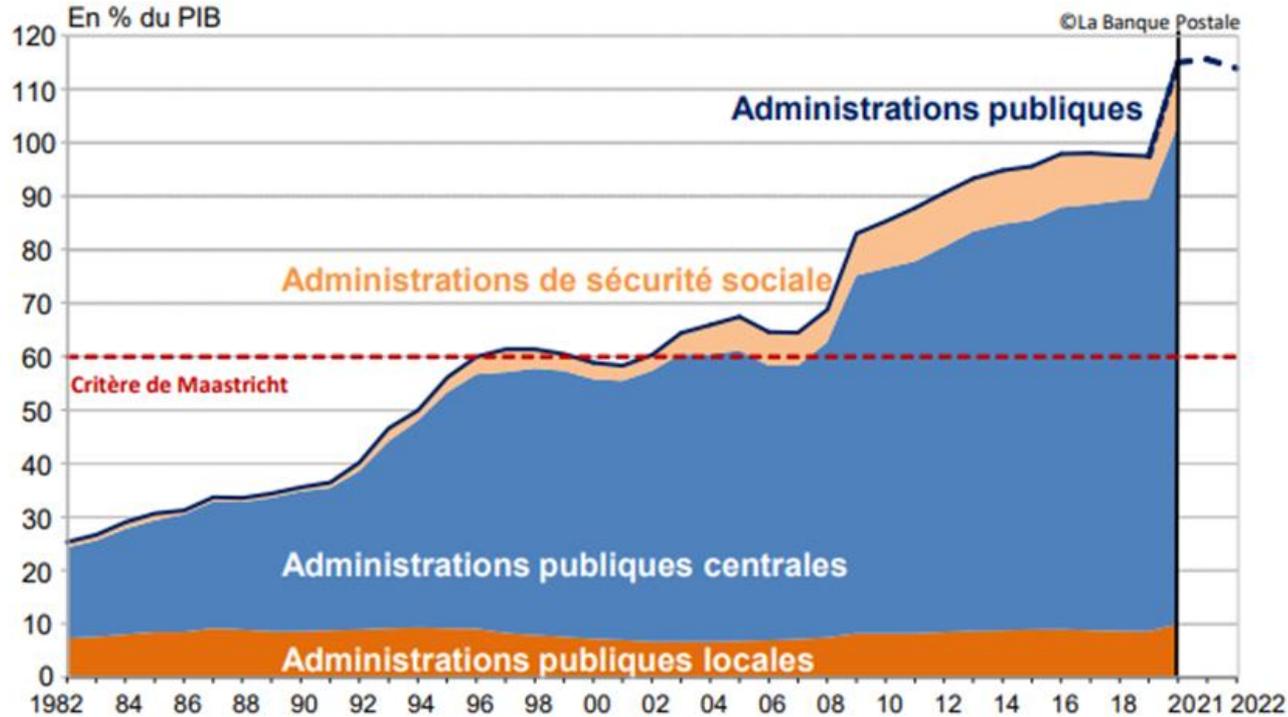
Le déficit des administrations publiques





Situation économique : Dette des administrations publiques au sens de Maastricht

La dette des administrations publiques





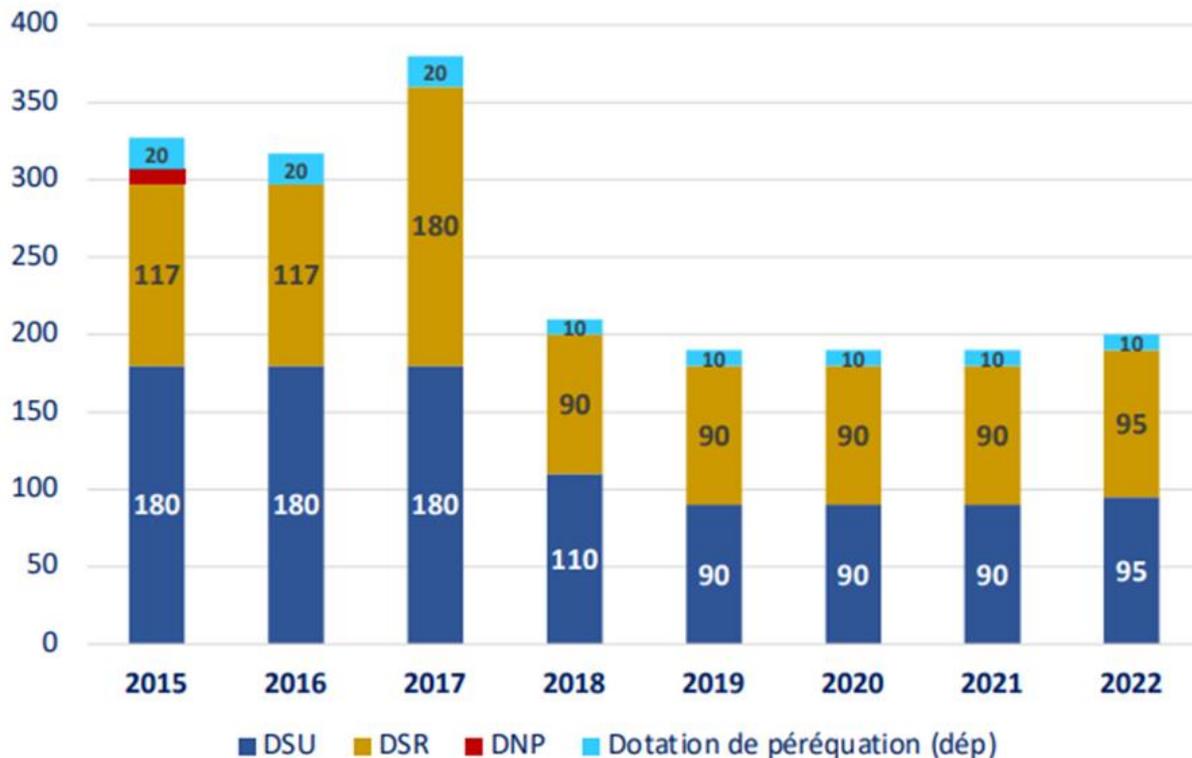
La loi de finances pour 2022 : Introduction

- **La loi de finances pour 2022 poursuit l'objectif de favoriser la croissance économique afin de rétablir progressivement l'équilibre des finances publiques. Elle compte sur :**
 - La prolongation du plan de relance,
 - Les baisses d'impôts,
 - Les aides aux travaux de rénovation énergétique des bâtiments,

Pour les collectivités la loi poursuit les objectifs du gouvernement avec la fin de la suppression de la TH, la réforme de la compensation de la TVA et le réforme des indicateurs financiers.



Le PLF 2022 : Les dotations aux collectivités





Le PLF 2022 : Les principales autres mesures impactant les communes

- Le calendrier initial de la suppression de la taxe d'habitation est conservé :
 - En 2023 plus aucun contribuable ne paiera de TH sur sa résidence principale
 - 2022 est la seconde année où les communes ne percevront plus de TH mais une compensation prélevée sur la part départementale de la TFB.
- La réforme du FCTVA entre dans une nouvelle phase qui permet l'automatisation des traitements et le remboursement d'une part de la TVA sur l'investissement en année N.
- La réforme des indicateurs financiers qui va entraîner de nouveaux calculs pour le bénéfice des dotations et des participations au FPIC/FSRIF. -> 2023.
- L'investissement est encouragé, notamment à travers la DSIL qui voit son enveloppe augmentée d'environ 62% (920 M€).

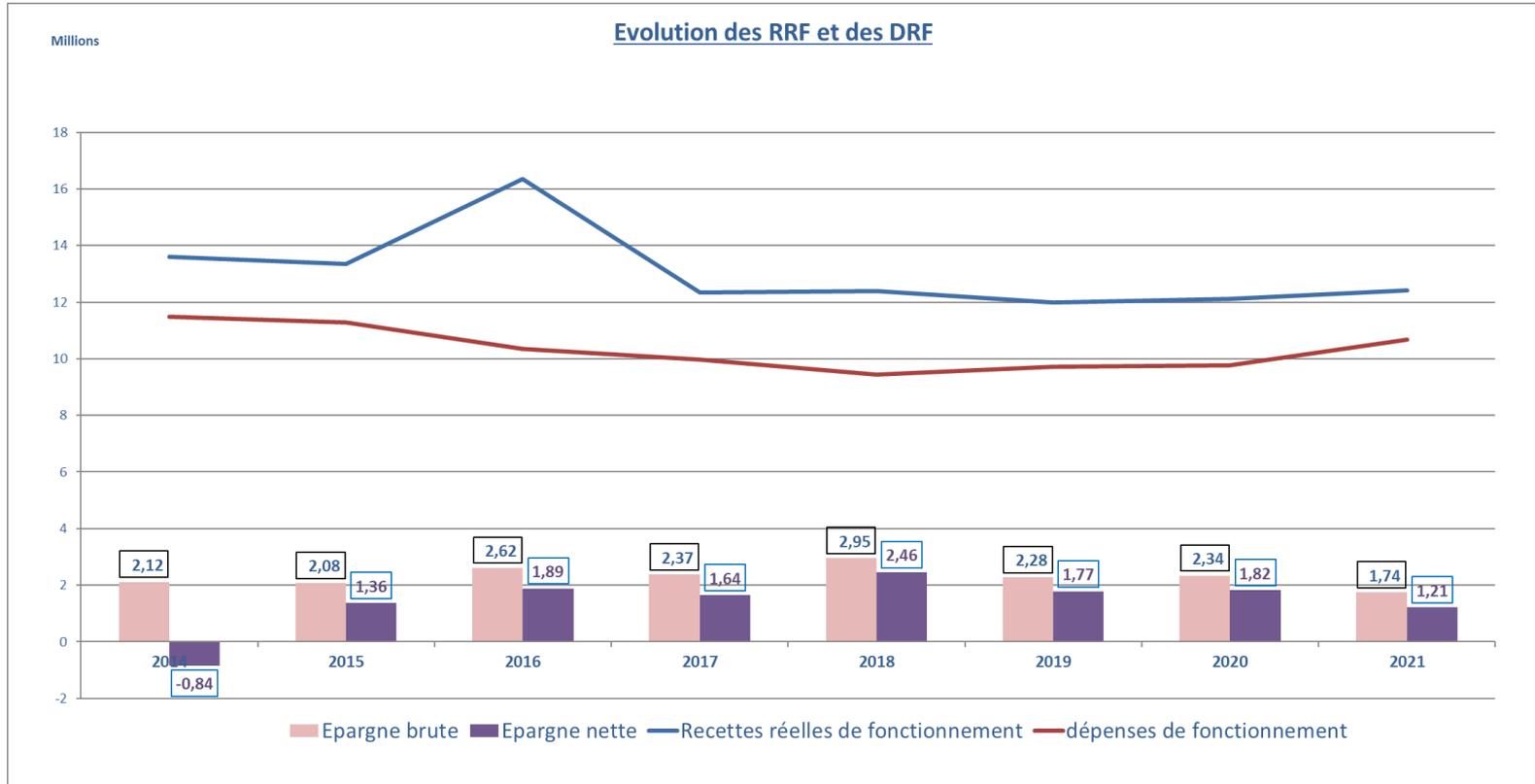
Section II : Situation financières de Villepreux - 2021

- Section de fonctionnement
- Section d'investissement
- Evolution de la dette





Section de fonctionnement : (en millions d'euros)





Section de fonctionnement : recettes

En 2021 les **recettes réelles de fonctionnement** sont en hausse par rapport à 2020 (+2.55%).

- Produits des services et du domaine (70) : +648 333.66 € soit 1 687 386.39 € en 2021.
- Recettes fiscales (73) : +136 540 euros en 2021 soit 8,95 M€
- Dotations, subventions et participations (74) : **baisse** de 307 547.04 € (contre une baisse 167 661.20 € entre 2019 et 2020). Ces recettes atteignent 1 634 954 euros en 2021.



Section de fonctionnement : Dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse. Cette hausse des dépenses est plus importante que celles des recettes puisqu'elle atteint 9.28% (+907 932 euros de dépenses réelles de fonctionnement).

Les dynamiques des chapitres des dépenses de fonctionnement sont divergentes :

- Les **charges à caractère général** (chap.011) ont été maîtrisées +4 K€ sur 2,6 M€ avec quelques variations importantes :
 - baisse des fournitures d'hygiène : -84 K€,
 - Hausse des denrées alimentaires : + 100 K€
 - Recours à l'intérim : +73 K€

- Les **dépenses de personnels** (chap. 012) sont en forte hausse (+12,79% soit 700 K€) : environ 15 postes supplémentaires + autres facteurs d'augmentation.

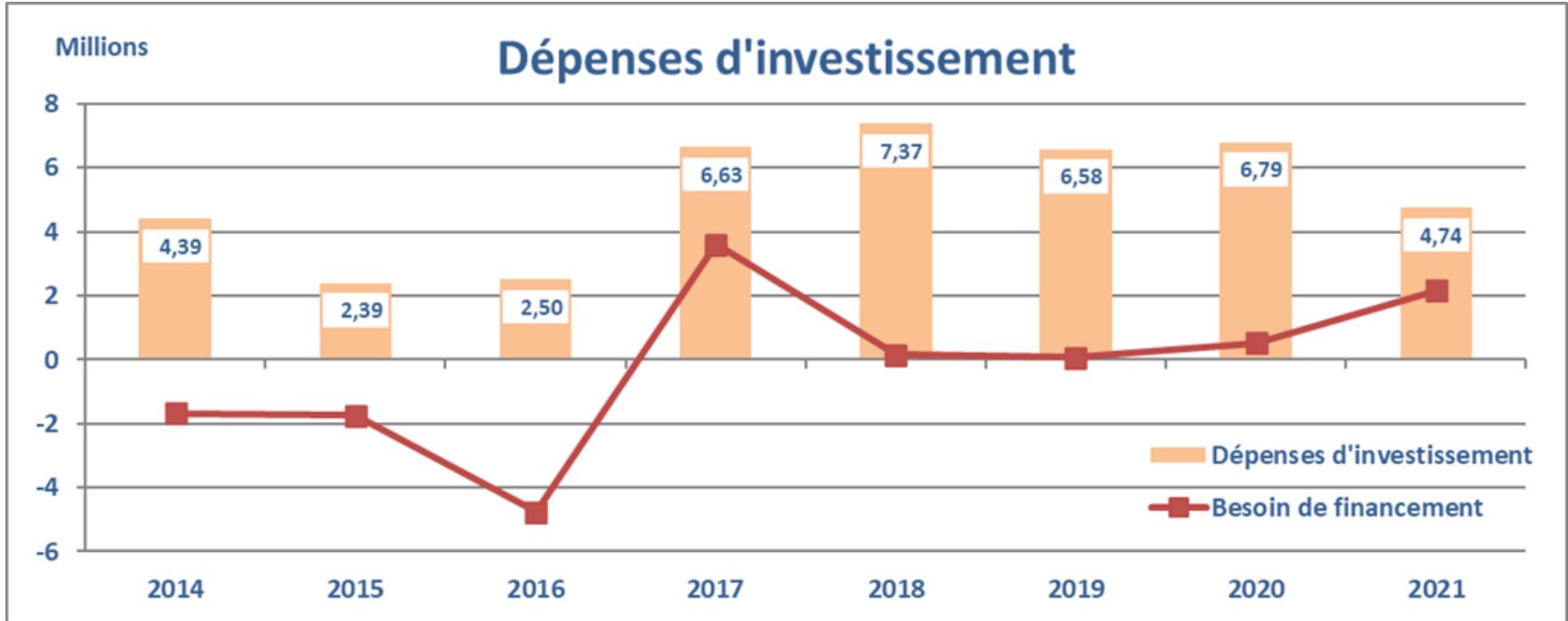


Section de fonctionnement : Dépenses

- Les **charges de péréquation sont en hausse** (chap.74) : +69 029 € soit +5.75% en raison :
 - hausse du FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) qui passe de 190 662 à 247 738 € en 2021. Cette augmentation du FPIC est due à l'augmentation du Potentiel Fiscal Agrégé de l'ensemble des habitants de SQY qui a entraîné une augmentation du FPIC pour l'agglomération et pour l'ensemble des communes la composant.



Section d'investissement : dépenses





Section d'investissement : recettes

Les recettes d'équipement sont en baisse en 2021 malgré la sollicitation et la perception de plusieurs subventions d'investissement d'un montant total de **1 182 692,59** euros dont :

- Des subventions pour le groupe scolaire Thomas Pesquet : **721 614,59 €**
- Le solde du fonds de concours de SQY pour la restauration scolaire : **380 995 €**

Enfin, s'ajoute à ces recettes le **titrage du Projet Urbain Partenarial (PUP)** pour le quartier des Hauts du Moulin pour un montant de **2 529 808 d'euros**.

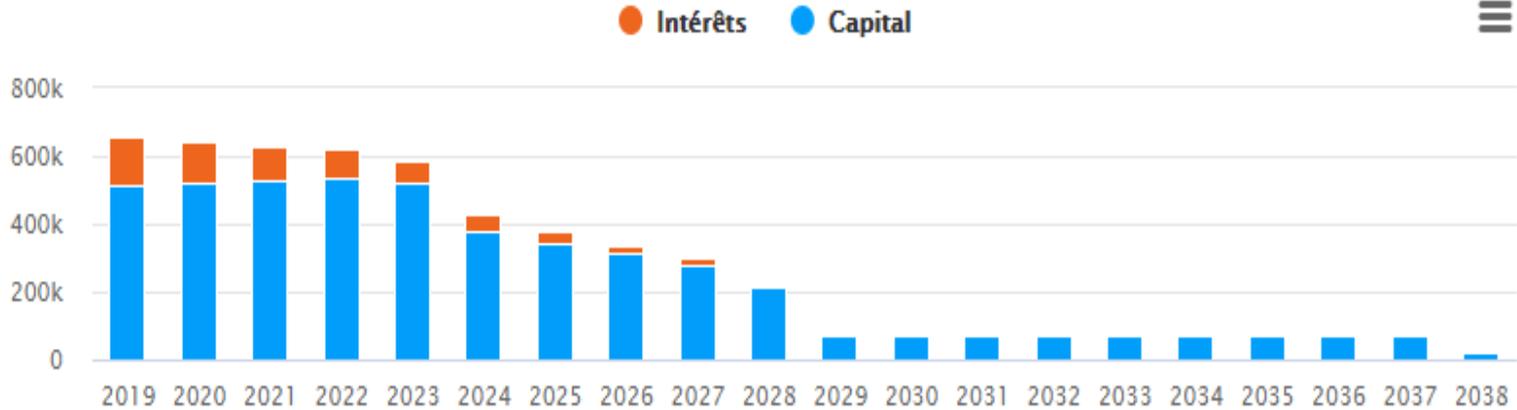
Les autres recettes d'investissement sont principalement constituées :

- du FCTVA (chap. 10) pour **961 993 euros**,
- de la taxe d'aménagement (chap. 10) : **34 013,76 euros** (122 411,89 euros en 2020)



Evolution de la dette

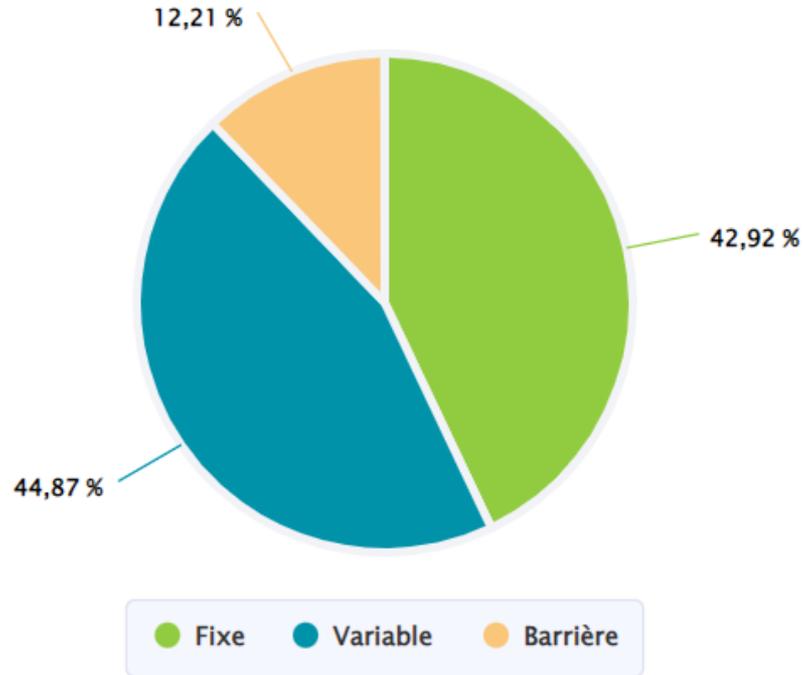
Flux de remboursement





Evolution de la dette

Dette par type de risque



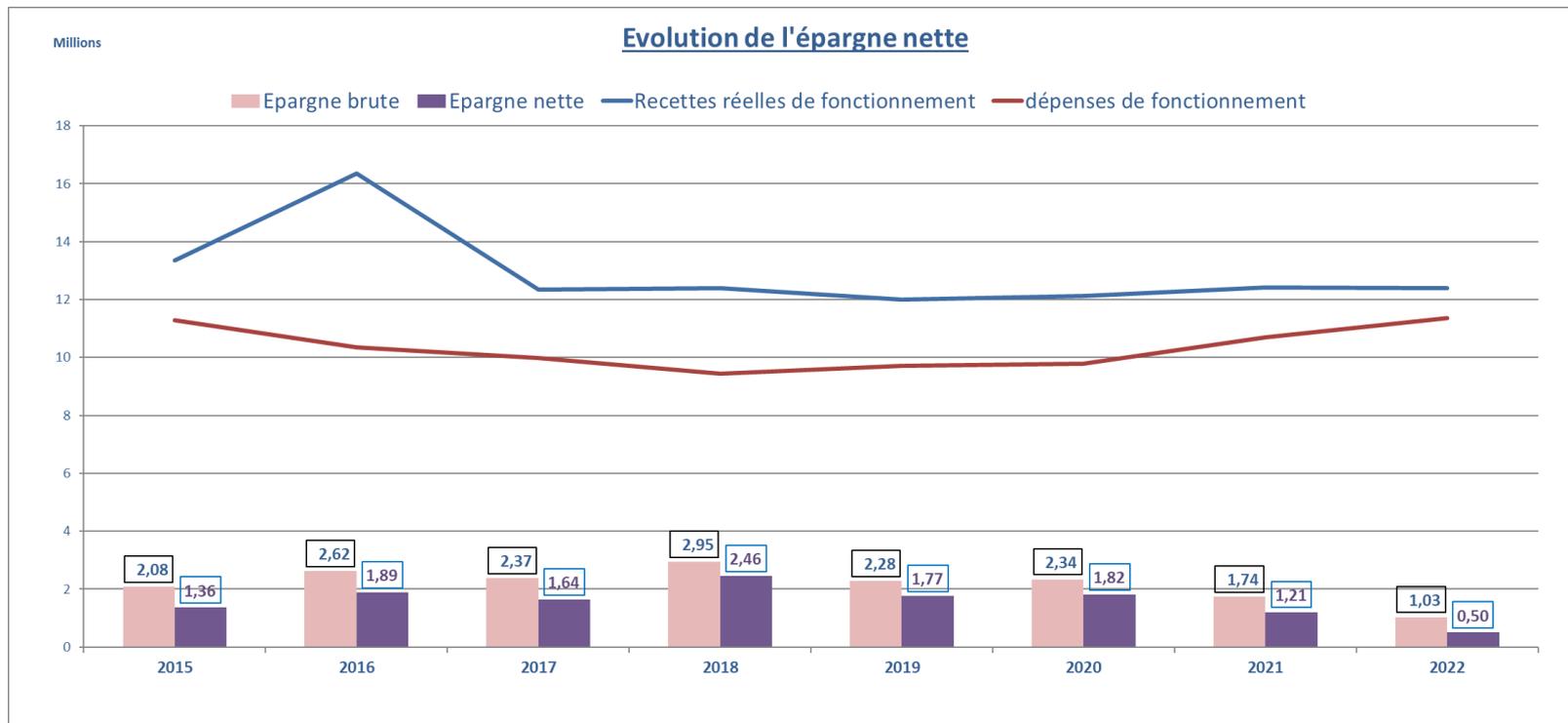
Section III : Orientations budgétaires 2022

- Section de fonctionnement
- Section d'investissement





Section de fonctionnement : évolution des dépenses et recettes



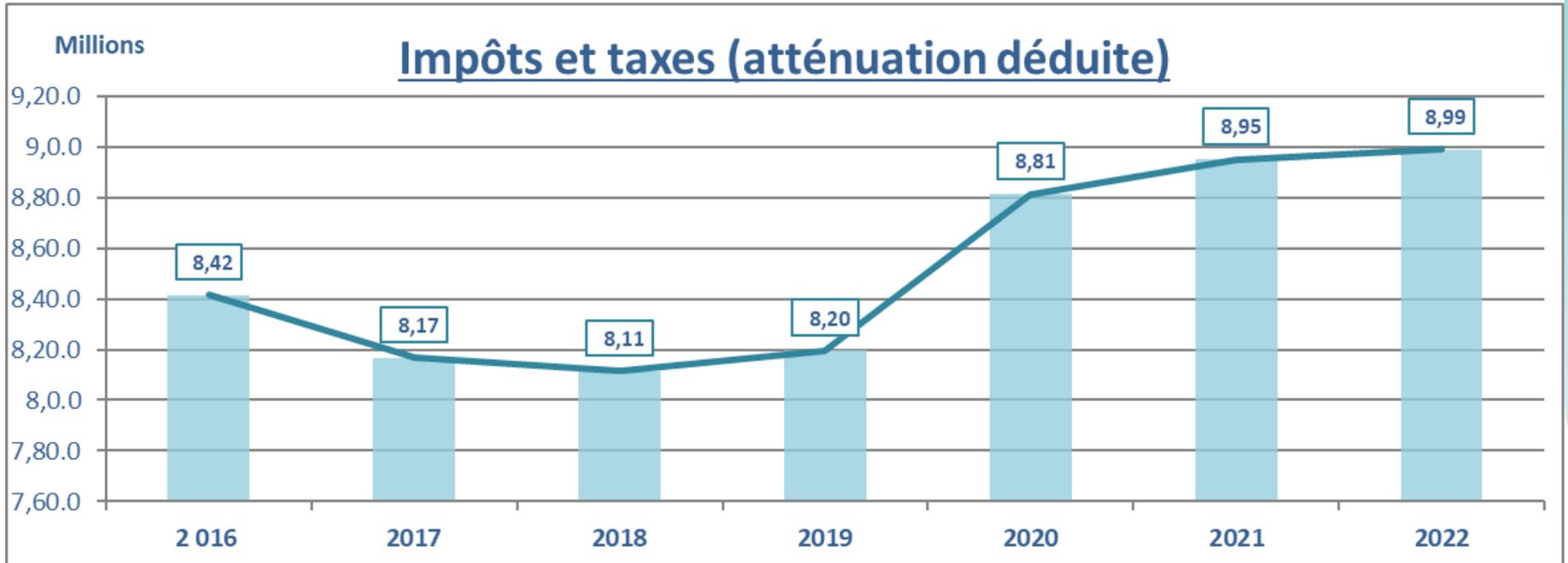
*Estimation – sous réserve des arbitrages et hors événements exceptionnels



Section de fonctionnement : recettes

Les recettes de fonctionnement sont estimées stables :

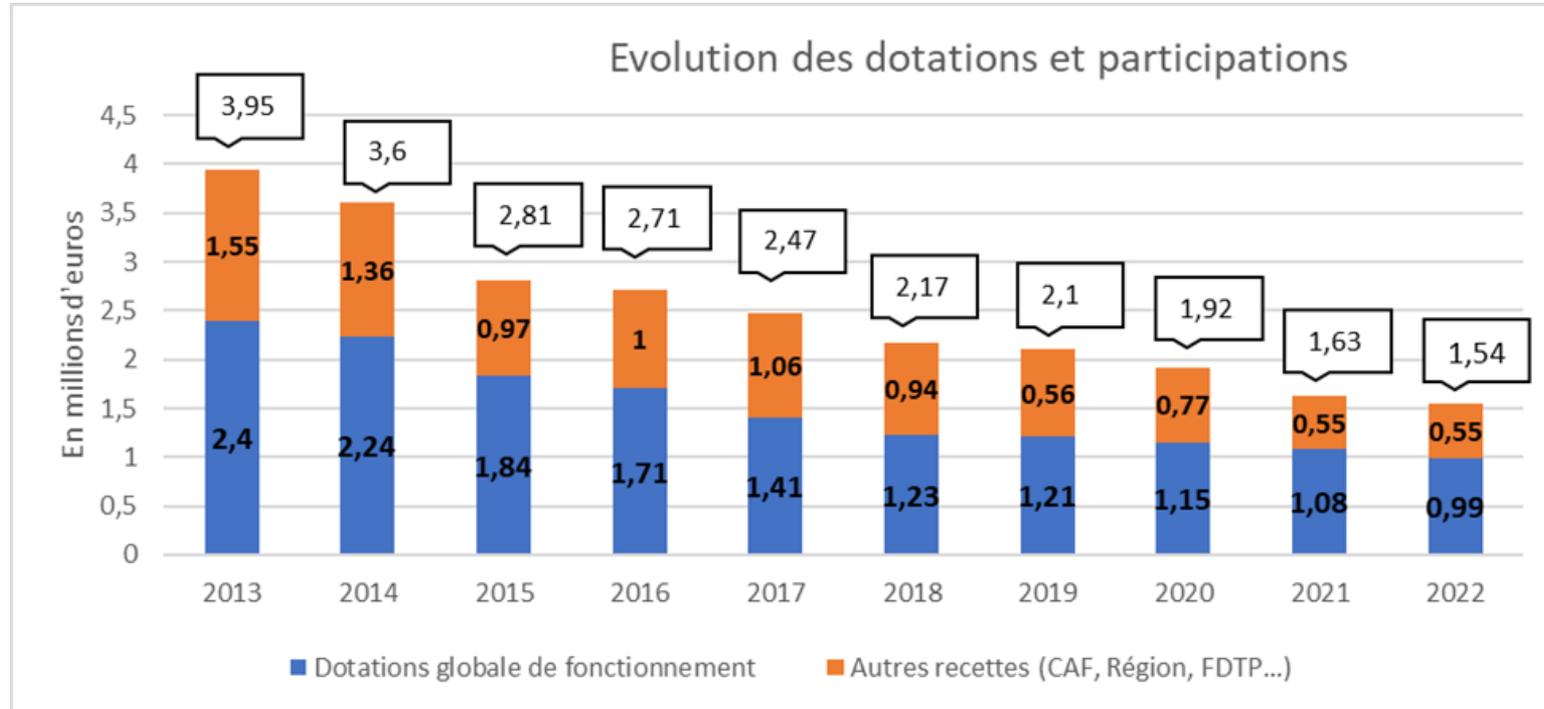
- Recettes de la fiscalité (hausse prudente):





Section de fonctionnement : recettes

- Recettes des dotations et participations :





Section de fonctionnement : recettes

- Autres recettes :
 - Les produits des services et des domaines : Pour 2022, la Ville anticipe avec prudence une hausse des recettes de ce chapitre d'environ 17 K€ en raison :
 - De la hausse de la fréquentation des structures scolaires,
 - De la réduction du nombre de jours de fermeture de ces mêmes structures.
 - Les produits de gestions courante (loyers) ainsi que les atténuations de charges (remboursements d'assurances) sont hausse à hauteur de 63 K€ en raison de l'absence de perception en 2021 de la redevance d'occupation du marché forain (budgétisée en 2022).
 - Atténuations de charges : stables à environ 79 K€.

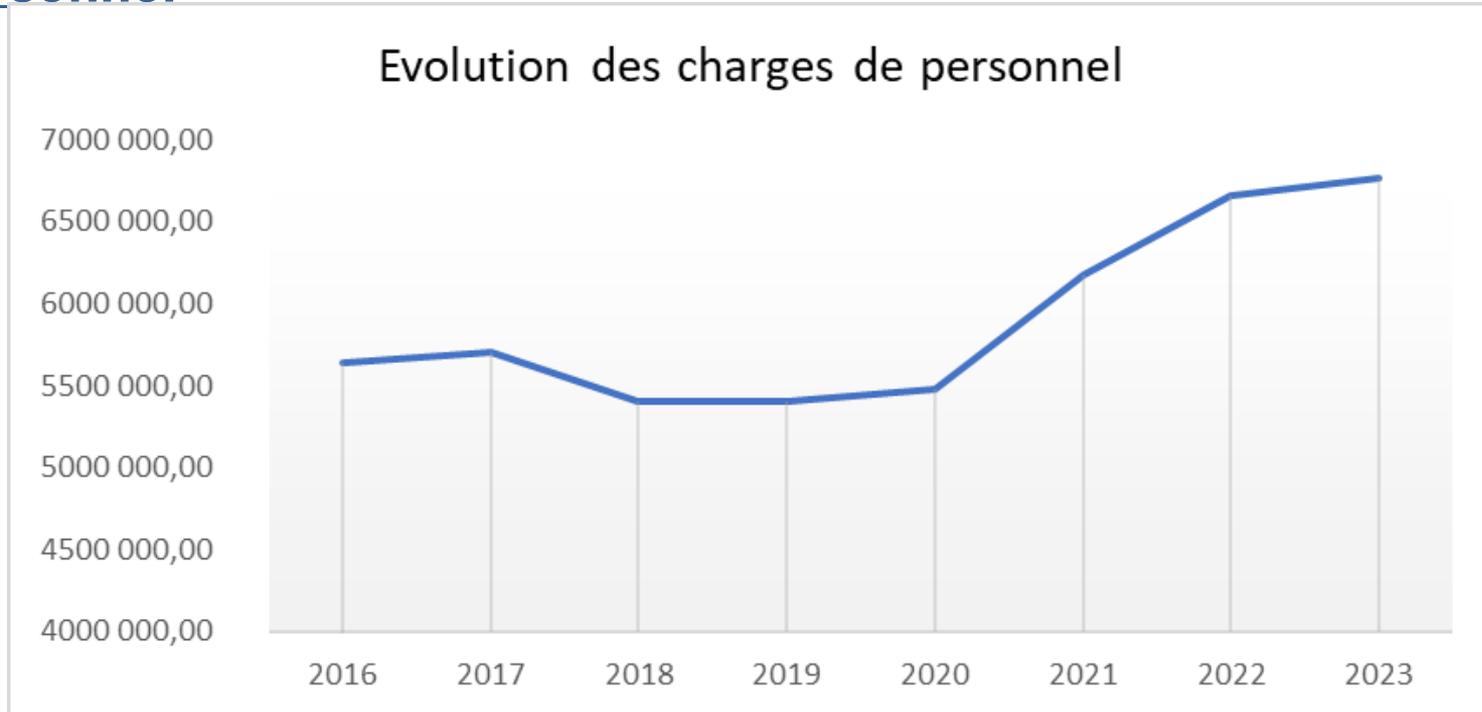


Section de fonctionnement : dépenses

- Les dépenses de fonctionnement sont anticipées à la hausse en raison de divers facteurs (outre la hausse mécanique des coûts) :
 - Hausse des coûts de fonctionnement liée à l'augmentation du parc informatique de la Ville,
 - Hausse des prix des matières premières et de l'énergie,
 - La conclusion de nouveaux contrats d'entretien rendus nécessaires par l'agrandissement de la Ville et en particulier :
 - L'externalisation de l'entretien du Vpark,
 - Le nettoyage de la voirie.
 - Hausse des coûts denrées alimentaires,
 - Les recrutements rendus nécessaires par l'agrandissement de la Ville et les politiques mises en œuvre.



Section de fonctionnement : Focus sur les dépenses de personnel





Section de fonctionnement : Focus sur les dépenses de personnel

L'année 2022 est marquée par des mesures menant à une augmentation de la masse salariale :

- la poursuite du dispositif national de revalorisation des carrières du PPCR (Parcours Professionnel des Carrières et des Rémunérations),
- la répercussion des hausses du SMIC,
- les avancements d'échelons et de grades,
- la prise en compte budgétaire de l'arrivée des agents arbitrées en 2021 et qui n'ont pesé que partiellement sur l'exercice budgétaire précédent,
- des créations de postes rendues nécessaires notamment par rétrocession des espaces publics du nouveau quartier dont la gestion (voirie, espaces verts, population...),
- L'année 2022 est également marquée par les échéances électorales qui auront lieu en deux fois deux tours.



Section d'investissement : les dépenses

Les dépenses d'investissement de 2022 seront avant tout celles des grands chantiers en cours dont les soldes seront réglés en 2022, mais également des nouveaux :

- Travaux du groupe scolaire Thomas Pesquet : 402 989,99 € le coût total des travaux est d'environ 10,8M€ euros (TTC)
- Travaux de restructuration de la cuisine centrale : 208 967,79 € de crédits reportés. Il peut être rappelé que le coût des travaux de ce projet est de 2 767 750,80 euros TTC.
- Travaux de réhabilitation de l'école Jacques Gillet en Maison des Arts et de la culture : montant estimé à **3,4 M€**.
- Réhabilitation des vestiaires du stade Michel Wargnier : montant estimé à **1,8 M€**.



Section d'investissement : les dépenses

Viennent s'ajouter à ces grands projets un certain nombre de dépenses d'investissement nécessaires au bon fonctionnement du service public mais dont on peut extraire les investissements prévisionnels suivants :

- plan vélo (projet pour lequel une subvention de la région a été sollicitée),
- Travaux de rénovation de la piscine (finalisation et solde financier de l'opération),
- Modernisation de l'éclairage des bâtiments communaux (led),
- Travaux d'entretien des écoles.



Section d'investissement : les recettes

Subventions pour la Maison des Arts Jacques Gillet et réhabilitation des offices de restauration :

- Conseil Régional : 300 K€ (acompte)
- Etat : 200 K€ (acompte)

Subvention pour la plaine des sports et notamment les vestiaires du stade Michel Wagnier :

- Fonds de concours investissement de SQY : 365 000 euros.

Autres recettes d'investissement :

Estimation du Fonds de compensation de TVA (2022) : 500 000 euros

Résultat d'investissement 2021 (compte 001) : 3 208 194,81 euros

